

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette

Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LAMBERT Gaston a été désigné en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance, à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la réunion du 14 avril 2022

Le procès verbal de la réunion du 14 avril 2022 a été adopté à l'unanimité.

3. Décisions municipales

Il a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal les décisions municipales suivantes :

19/2022 : Convention de mise à disposition de jardins familiaux à l'Association des Jardins Familiaux à compter du 8 avril 2019 pour une durée de trois ans moyennant une cotisation annuelle de 316 € (21 parcelles à 15 € et 1 à l'euro symbolique).

20/2022 : Marché de travaux – remplacement du système de ventilation et d'émetteurs de chaleur de la salle du Conseil Municipal et de la salle des mariages confié à la SAS HECFEUILLE à GUESNAIN pour 134 811,60 € ttc.

21/2022 : Contrat de cession d'un spectacle pour les festivités du Nain Gaillou auprès de NATH EVENEMENTS à LANDRETHUN LES ARDRES le 7 mai 2022 pour 5900 € TTC.

22/2022 : Signature d'un bail à ferme avec la GAEC WILLIOT de DECHY pour l'exploitation des parcelle ZB 161 et ZB 103 Le Nord du Grand Marais à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 9 ans fixé à 3 quintaux de blé à l'hectare (71.61 €).

23/2022 : Prise en charge des frais de formation approfondissement BAFA à hauteur de 339,00 € TTC auprès du CEMEA de LILLE.

24/2022 : Contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la médiathèque auprès de la sté MICROLIB de BREUILLET à compter du 30/3/2022 pour 12 mois pour 171.00 € ht

25/2022 : Avenant au marché de services pour le transport des personnes en autocar pour sorties extérieures précisant le tarif relais conducteur auprès de la Sté Les Autocars Douaisiens soit :

- Relais Fresnes les Montauban : 126 € ht
- Relais Assevillers : 144 € ht
- Relais Ressons : 229,50 € ht.

26/2022 : Convention avec la Société PL SECURITE d'AUBY pour le gardiennage de nuit lors des fêtes du Nain Gaillou les 6/7/8 mai 2022 pour 650 €.

27/2022 : Contrat pour campagne de dératisation 2022/2023 avec la Sté HYSERCO à DECHY pour 1 549,09 € HT.

28/2022 : Indemnités de jury extérieur pour les examens instrumentaux de fin d'année à l'école de musique le 25/5/2022 classes de percussions, trompette-trombone soit 38,92 € par jury d'examen.

29/2022 : Indemnités de jury extérieur pour les examens instrumentaux de fin d'année à l'école de musique le 04/06/2022 classes de clarinette, flûte-saxophone, soit 38,92 € par jury d'examen.

30/2022 : Acquisition d'une tondeuse autoportée auprès de la Sté AGRI MECA de DECHY pour un montant total de 38 529,42 HT soit 46 235,31 € ttc avec un financement auprès du Crédit Agricole Nord de France d'une durée de quatre ans au taux de 0,75 % - échéance annuelle.

31/2022 : Contrat de location et de maintenance des postes téléphoniques pour les services administratifs de la mairie auprès de la Sté NXO à LESQUIN à compter du 15/9/2022 pour une durée de 5 ans – loyer trimestriel fixé à 526,50 €.

32/2022 : Convention de mise à disposition d'un local situé salle Brassens avec l'Association « La Boule Guesninoise » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2022 moyennant la participation aux frais de chauffage, eau et électricité pour 1 040 € par an payable en 3 fois.

33/2022 : Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confiée à la Sté HEXA INGENIERIE pour 25 650 € ht.

34/2022 : Convention d'utilisation de la piscine Sourcéane de Sin le Noble pour les classes de CE1 le jeudi matin pour l'année scolaire 2022/2023

35/2022 : Marché accord-cadre à bon de commande pour l'entretien de la pelouse du Stade Delfosse confié à la Sté ID VERDE SAS – 653 avenue Kennedy à BOUCHAIN pour 2508.00 € ttc

36/2022 : Contrat d'assurance dommages aux biens confié à la Sté SA Conseils – composée de GROUPAMA à REIMS et CA CONSEILS à Auberchicourt pour 18 720 € à compter du 1^{er} juillet 2022

37/2022 : Contrat d'assurance flotte automobile confié à la Sté SA Conseils – composée de GROUPAMA à REIMS et CA CONSEILS à Auberchicourt pour 2566.97 € ttc

38/2022 : Contrat pour vérification électrique des bâtiments communaux confié à la sté SOCOTEC à LESQUIN pour deux ans à compter du 1/9/2022 pour 1 818 €

39/2022 : Contrat pour vérification des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité confié à la sté SOCOTEC à LESQUIN pour 1 908 €

40/2022 : Marché accord cadre à bons de commande pour la fourniture de repas scolaires en liaison froide avec la Sté LYS RESTAURATION à LYS LEZ LANNOY pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

41/2022 : Contrat de maintenance et vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie

situés sur le domaine public confié à la Sté VEOLIA – LENS – pour un poteau incendie /bouche incendie (40,00 € ht) – pour un poteau d’aspiration (78 € ht)

4. SIA – Rectification de propriété : résidence Gérard Philippe

Dans le cadre des ventes HLM de la Société SIA Habitat, une opération de division parcellaire a mis en évidence un empiètement du logement sis 199 rue Oscar Desmaretz à GUESNAIN et propriété de la SIA Habitat sur une parcelle cadastrée section AC N ° 298 propriété de la commune de GUESNAIN pour une surface de 54 m2 d’après cadastre et sur le domaine public pour une surface de 4 m2 d’après arpentage. Ces terrains sont en nature de bâti.

La valeur du bien a été estimée à 1 € selon l’avis des Domaines du 8 juin 2022.

La commune de GUESNAIN souhaite céder à la société Sia Habitat une partie de la parcelle cadastrée section AC N ° 281 p1 pour 17 m2. Ce terrain est en nature d’espace vert et sera cédée dans le cadre des ventes HLM avec le logement sis au 10 rue Arthur Ramette.

La valeur du bien a été estimée à 1 € selon l’avis des Domaines en date du 30 août 2022.

La commune de Guesnain accepte l’acquisition par la société SIA des terrains susmentionnés au prix de 1 €.

Dans le cadre des ventes HLM, une opération de bornage a mis en évidence une partie de trottoirs à rétrocéder à la commune, cadastré section AC n° 296 p3 pour une contenance de 12 m2.

La valeur du bien a été estimée à 1 € selon l’avis des Domaines en date du 18 juillet 2022.

La Commune de Guesnain accepte d’acquérir à la société SIA Habitat le terrain susmentionné au prix de 1 €.

Il a été décidé, à l’unanimité d’autoriser Madame le Maire à procéder à l’ensemble des régularisations susmentionnées et d’intervenir à la signature des actes de vente qui seront à la charge de SIA habitat. La rédaction des actes nécessaires à ces régularisations sera confiée à Me PIPROT – Notaire à DOUAI.

Le projet de division a été communiqué à l’ensemble du Conseil Municipal.

5. SIA – Rectification de propriété : Foyer les Jours Heureux

Il a été mis en évidence un empiètement du Foyer Les Jours Heureux sis 490 rue de Beaumont à GUESNAIN sur la parcelle cadastrée section AE n° 344 propriété de la commune pour une surface de 14 m2 d’après arpentage.

La commune de GUESNAIN occupe un terrain propriété de la SIA en nature de voirie d’accès au foyer et d’espaces verts entretenu par la commune , cadastré AE n° 343 pour une surface de 308 m2 d’après arpentage.

Pour permettre la régularisation, il est proposé une cession par SIA habitat de la parcelle cadastrée AE n° 343 à la commune à l’euro symbolique et une acquisition par la société SIA habitat de la parcelle cadastrée AE 344 à la commune de GUESNAIN à l’euro symbolique.

Il a été décidé, à l’unanimité,

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AE n° 344 par la société SIA habitat à l'euro symbolique selon l'avis des Domaines en date du 30 juin 2022.
- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 343 à la société SIA habitat à l'euro symbolique selon l'avis des Domaines en date du 29 juin 2022.
- D'autoriser Madame le Maire à intervenir à la signature des actes notariés et à toutes pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Les frais d'acte seront à la charge de SIA habitat. La régularisation sera effectuée par Me BEAUVALOT.

Le projet de division a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal.

6. Vente à Monsieur NIEBORAK – rue Marc Lanvin

Monsieur NIEBORAK Didier – 807 Rue Marc Lanvin à GUESNAIN est intéressé par l'acquisition d'une parcelle de terre cadastrée ZB 103 p (devenue ZB 196) pour une surface totale de 1280 m². Cette parcelle est située en zone A au PLU : zone protégée à vocation exclusivement agricole.

Le prix de cette parcelle a été estimée par les Services des Domaines à 1 200 € et accepté par le futur acquéreur.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente de ladite parcelle au prix de 1 200 € et d'intervenir à la signature de l'acte de vente qui sera rédigé par Me Piprot – Notaire à DOUAI.

Les frais de notaire incomberont à l'acquéreur.

Le projet de division a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal.

7. Classe de neige 2023

Madame le Maire propose d'organiser une classe de neige du 23 janvier 2023 au 3 février 2023 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - Le prix de revient du séjour par enfant est fixé à 865 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.

Elle propose de fixer la participation des familles à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2022.

Les instituteurs qui accompagneront la classe de neige se verront attribuer une indemnité de 27,02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à :

- Organiser une classe de neige du 23 janvier 2023 au 3 février 2023 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - le prix de revient par enfant est fixé à 865 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.
- Fixer la participation des familles à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2022.

- Verser aux instituteurs qui accompagneront la classe de neige une indemnité de 27.02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).

8. Demande de subvention

Il a été proposé d'examiner la demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) – 45 élèves des écoles Joliot et Marie Curie ont participé au cours de l'année scolaire 2021/2022 à l'opération citoyenne « Mets tes baskets et bats la maladie ». L'association sollicite un soutien pour cette action pour contribuer à son financement. Il a été décidé, à l'unanimité de lui attribuer 100 €.

9. Convention Fonds de concours communautaire

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention dont chacun des membres du conseil municipal a eu connaissance à passer avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis fixant les modalités de versement du fonds de concours communautaire instauré au sein de la Communauté, sachant que pour l'exercice 2022 la commune disposera d'un montant de 60 000 € utilisable pour l'opération : « Equipements de chauffage et des bâtiments communaux ».

10. Marché de fourniture de papier – demande d'adhésion au groupement

Dans la continuité du marché public précédent déjà en groupement de commande, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à intégrer le groupement de commande de DOUAISIS AGGLO pour le marché de fournitures de ramettes de papier non imprimé pour 4 ans (2023/2027) et à signer toute pièce de ce marché. Le marché sera passé pour un an renouvelable 3 fois.

11. Modification du cadre d'emploi

Pour permettre l'avancement de grade au titre de l'année 2022, il a été décidé, à l'unanimité, de créer :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe

12. Cadeau médaille communale du Travail

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux bénéficiaires de la médaille communale du Travail (promotion 2022) un bon d'achat dans l'enseigne de leur choix :

- Médaille argent (20 ans de service) : 60 €

A Mme FLAHAUT Fabienne – MORTELETTE Audrey – OURIACHI Zakia

- Médaille vermeil (30 ans de service) : 80 € à Madame DUVAL Christine

13. Cadeau retraitées

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer à :

- Madame HEINRICH Patricia – Adjoint technique à temps complet - retraitée pour invalidité depuis le 10 novembre 2021 après 24 ans et 1 mois de service : 205 €
- Madame MARTORANA Yveline – Adjoint technique à temps partiel (27/35^{ème}) – qui sera retraitée à compter du 1^{er} décembre 2022 après 27 ans et 3 mois de service : 235 €

14. Cadeau Noël du Personnel

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une carte cadeau au personnel pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 40 €.

15. Convention avec le Centre de Gestion du Nord –

Le Centre de Gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail ainsi que ses tarifs. Cette évolution fait suite à la parution du décret N° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale qui consacre les équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail. Les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail du Centre de Gestion. Ainsi les professionnels de santé au travail les mieux à même d'accompagner les agents dans le cadre de leur suivi sont mobilisés. Ces professionnels peuvent être également amenés à déployer des actions collectives auprès de la collectivité.

Pour tenir compte de cette évolution, le Centre de Gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée (760 €) ou la demi-journée (380 €) – visites médicales (76 €) – ACFI/psychologue/ergonome/assistant social (280 € la journée – 140 € la demie journée.

A noter que la commune de GUESNAIN n'avait recours qu'aux visites médicales de pré-reprise notamment trois à quatre fois l'année (76 € x 4 = 304 €) et visites périodiques de la totalité du personnel (3 224 € en 2019)

A compter du 1^{er} janvier 2023, ces prestations seront accessibles en versant une contribution annuelle de 85 € par agent (soit effectif au 1/1/2023 : 66 x 85 = 5 610 €) incluant le suivi médical et les actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail et 400 € la journée d'intervention pour les actions spécifiques réalisés à la demande de la collectivité (ACFI – psychologue – ergonome – assistant social)

Une convention d'adhésion a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Elle est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

16. Compte rendu d'activité de concession 2021 GRDF

Il a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal le compte rendu d'activité de concession 2021 établi par GRDF dont chacun des membres du conseil municipal a eu connaissance. Il sera mis à disposition du public.

17. Rapport d'activités 2021 du SMTD

Il a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2021 établi par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis dont chacun des membres du conseil municipal a eu connaissance. Il sera mis à disposition du public.

18. Modifications budgétaires

Comme il a été préféré d'acquérir une tondeuse ISEKI sur quatre ans auprès de la Sté AGRI MECA à DECHY et qu' un financement auprès du Crédit Agricole Nord de France a été sollicité au taux de 0,75 %, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires comme suit pour permettre le remboursement de l'échéance 2022.

dépenses de la section d'investissement :

1641.01 : remboursement de prêt échéance 2022 pour tondeuse	+ 11 610.00
2318.824 : Travaux de voiries	- 11 610.00

19. Motion de soutien aux communes minières suite aux ordonnances gouvernementales

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la motion proposée par l'Association des Communes Minières de France ci-après :

La loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet sur le Code minier.

Malgré l'attente d'une réforme profonde et les amendements au projet initial apportés par le travail parlementaire, les évolutions relatives au Code minier demeurent très incomplètes.

La complexité des sujets relatifs aux risques anthropiques et environnementaux des exploitations minières exigent une réforme ambitieuse pour créer le modèle minier français du 21 ème siècle.

Pourtant, les enjeux liés à « l'après mine », notamment l'évolution du régime de responsabilités des risques miniers résiduels et de la fiscalité minière, demeurent totalement absent du projet porté par le Gouvernement.

De plus, le recours aux ordonnances gouvernementales démontre une restriction majeure de la concertation, portant nécessaire, avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes dont l'Assemblée nationale et le Sénat.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens,

Considérant que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4,5 millions de personnes,

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que le développement d'exploitations futures, notamment les « terres rares »,

Considérant les enjeux stratégiques mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences de protection des populations et de l'environnement,

Considérant l'absence de prise en compte des problèmes liés à « l'après-mine ».

Considérant que ce statu quo fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'Etat,

Demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

20. Décisions en matière de droit de préemption urbain

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en matière de droit de préemption urbain

N°	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision
11/2022	Maisons et Cités	167 rue de Foulons 59500 DOUAI	53 rue St Denis	A 2043 A 2042 A 2044	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
12/2022	Mr et Mme DUBOCQUET	2 rue de l'Egalité	2 rue de l'égalité	AB 29	Me Virginie PAULISSEN-ROY 9, le nouveau village 59133 PHALEMPIN	Non
13/2022	Mr et Mme BEGUE	62 rue Paillencourt 59111 WAVRECHAIN SOUS FAULX	23 rue de Gennevilliers	AH 210	Me Nathalie ROUTIER 164 Boulevard Louise Michel 59490 SOMAIN	Non
14/2022	Mr et Mme BEGUE	62 rue Paillencourt 59111 WAVRECHAIN SOUS FAULX	17 rue de Gennevilliers	AH 344	Me Nathalie ROUTIER 164 Boulevard Louise Michel 59490 SOMAIN	Non
15/2022	Maisons et Cités	167 rue des Foulons 59500 DOUAI	3 rue d'Argenteuil	A 1916	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
16/2022	Mr et Mme DONJON	476 Boulevard Pasteur	476 Boulevard Pasteur	AD 735	Me Jean-Emile DEBRUILLE 24 rue du Kiosque 59500 DOUAI	Non
17/2022	FONCIALYS	10 rue Fronval 78220 VIROFLAY	Lot n°15 Boulevard Ambroise Croizat	AE 296	Me Steve GORFINKEL 32 rue Fily 59151 ARLEUX	Non
18/2022	Mr ZANDARCO Bruno	326 rue Victor Hugo	326 rue Victor Hugo	AE 145 AE 174 AE 175	Me Jean-Emile DEBRUILLE 24 rue du Kiosque 59500 DOUAI	Non
19/2022	Maisons et Cités	167 rue des Foulons 59500 DOUAI	1 rue d'Argenteuil	A 4138 A 4141 A 4143	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
20/2022	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	90 rue Jules Mousseron	A 4068	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
21/2022	SCI de la Fontaine	1 rue de la Fontaine 59128 Flers en Escribieux	507 Boulevard Pasteur	AC 103	Me Philippe DELATTRE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
22/2022	PROBLANC SAS	45 Boulevard Ambroise Croizat	299 Boulevard Ambroise Croizat	AE 195 AE 217	Me Arnaud VERMUNT 99 rue Nationale 59000 LILLE	Non
23/2022	Mr et Mme BEGUE	62 rue Paillencourt 59111 WAVRECHAIN SOUS FAULX	17 rue de Gennevilliers	AH 344	Me Nathalie ROUTIER 164 Boulevard Louise Michel 59490 SOMAIN	Non
24/2022	PROBLANC SAS	45 Boulevard Ambroise Croizat	299 Boulevard Ambroise Croizat	AE 195 AE 217	Me Arnaud VERMUNT 99 rue Nationale 59000 LILLE	Non

25/2022	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	168 rue Jules Mousseron	A 4119	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
26/2022	Mr WESOLOWSKI Christian	52 route du Puits de l'Aire 76160 PREAUX	31 rue Youri Gagarine	AH 4	Me PAGNIEZ 99 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
27/2022	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	253 rue Jules Mousseron	A 4151 A 4152	Me Jean DELAHYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
28/2022	Maisons et cités	167 rue des Foulons 59500 DOUAI	839 Boulevard Ambroise Croizat	A 4147	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
29/2022	Mr et Mme DUMOULIN	14 rue des Noes 22440 PLOUFRAGAN	295 Boulevard Pasteur	AC 68	Me Pauline MOREL 299 rue Saint Sulpice 59500 DOUAI	Non
30/2022	Mme DORCHAIN Yolande	276 rue Roger Pérus	276 rue Roger Pérus	AB 145	Me Pauline MOREL 299 rue Saint Sulpice 59500 DOUAI	Non
31/2022	Mr RETIEL Mostefa	89 rue de l'Abbaye des Prés 59500 DOUAI	10 Boulevard Pasteur	AD 1	Me Patrick BOURRIEZ 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
32/2022	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	199 rue Oscar Desmaretz	AC 296 AC 298 AC 396	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
33/2022	Mr et Mme POPEK	299 rue Paul Eluard	299 rue Paul Eluard	AC 182	Century 21 92 rue des Clarisses 59500 DOUAI	Non

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance

Gaston LAMBERT